

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 54/SPCG portant suspension du Conseil d'Administration de la Coopérative des Pêcheurs de Djibouti.

n° 54/SPCG

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
13 septembre 1967

Numéro JO  
n° 10 du 10/09/1967

Date du numéro  
10 septembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le Conseil d'administration de la Coopérative des Pêcheurs de Djibouti est suspendu.

#### Art. 2

Pendant la durée de la suspension, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Jean Le Gurun.

#### Art. 3

M. Jean Le Gurun pourra se faire assister par un comité de cinq membres nommés par le Ministre des Affaires économiques et pris parmi les membres de la Coopérative des Pêcheurs de Djibouti.

#### Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**ALI AREF BOURHAN.**